

Demande de service

Demande

Numéro de demande: _____ Date: _____

Pigiste

Nom: _____ Courriel: _____
Cie ou groupe: _____ Télécopieur: _____
Adresse: _____ Bureau: _____
Autres: _____
Téléphone: _____ Paiement: Poste Rendez-vous
Cellulaire: _____

Événement

Date: _____ Détails: _____
Cie ou groupe: _____
Lieu: _____

Service	Description / détails	Jeux	Hr début	Hr Fin

Signature

Signature du pigiste: _____ Date: _____

Demande de service

Rénumération

Montant: _____
Heures sup.: _____
Transport: _____
Repas: _____
Hébergement: _____
Autres: _____
Total: _____

Conditions

1. L'Artiste devra fournir sa participation artistique aux dates, aux heures, à l'endroit et autres modalités mentionnées ci-haut.
2. L'Artiste devra s'engager à ne pas distribuer ses propres coordonnées & ou cartes d'affaires lors de ces spectacles, il devra donner le nom des Loisirs Scirocco Inc. comme référence. Cartes d'affaires fournis.
3. L'Artiste ayant eu un engagement avec un client par l'intermédiaire des Loisirs Scirocco Inc. ne pourra renouveler son contrat directement avec ce client, il devra aviser son agent (Les Loisirs Scirocco Inc.) qui s'occupera de conclure et de ratifier l'entente entre ces deux parties.
4. L'Artiste ne peut déléguer en tout ou en partie l'engagement sans l'accord des loisirs Scirocco Inc.
5. Tout contrat négocié par le même CLIENT ou établissement et le ou les même(s) musicien(s) autre(s) formation(s) incluant un ou des membre(s) de L'ARTISTE durant les deux prochaines années qui suit la date de la fin du présent contrat devra être déclaré aux Loisirs Scirocco Inc. , qui se réserve le droit d'une entente de pourcentage du salaire perçu par le ou les musicien(s) employé(s) pigiste(s) sur ces contrats.
Un montant de 25% minimum sera perçu de la somme total du contrat pour les frais de gestion et administration. Dans ce cas L'artiste(s) musicien(s) employé(s) pigiste(s) sont dans l'obligation de prendre comme fournisseur d'équipements tel que sonorisation(s) , éclairage(s) , jeux divers , à moins que les équipements demandés ne soient disponibles.
6. Il est entendu que les Loisirs Scirocco Inc. n'agissent aux présentes qu'en tant qu'intermédiaire entre les deux parties mentionnés ci-dessus et n'engagent en rien sa responsabilité à assumer ou collecter le paiement de toutes les redevances verser à la SOCAN et/ou Guilde des musicien du Québec ainsi que toutes les redevances gouvernementaux.
7. Dans le cas où l'artiste, musicien, pigiste serait une corporation, son signataire aux présentes se porte expressément caution solidaire de toutes et chacune des obligations du client découlant du présent contrat, renonçant ainsi au bénéfice de division et de discussion. Si « client » désigne plus d'une personne, telles obligations sont solidaires entre ces personnes.
8. Les Loisirs Scirocco Inc. s'engage à payer le prix convenue dans les dix jours (date de remise du document) ouvrables avec la remise de documents (dûment remplient) exigés tel que : Demande de service , feuille de vérification technique & feuille d'appréciation & coupon d'heure supplémentaire s'il y a lieu et ce remis le Lundi ou Mardi suivant l'événement à défaut de quoi une pénalité de 15% pourra être exigé.
9. Par sa signature ou celle de son représentant, l'artiste s'engage à respecter et à remplir fidèlement les obligations stipulées au présent contrat.
10. Pour toutes autres clauses, se référer au contrat général de confidentialité.

Signature

Je déclare avoir lu le présent contrat et en avoir compris toutes les clauses. J'accepte de conclure, avec LES LOISIRS SCIROCCO inc. et Simon Cadoret, le présent contrat.

Pour les Loisirs Scirocco: _____


Signature du pigiste: _____ Date: _____